

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation politique en Grande-Bretagne. — La crise anglaise et les problèmes internationaux. — Une déclaration du chancelier allemand : le Reich ne peut effectuer de prestations en nature! — L'organisation de la banqueroute en Allemagne.

Désigné comme leader du parti par ses collègues conservateurs, M. Bonar Law a accepté définitivement la lourde et délicate succession de Lloyd George.

Son premier acte a été de dissoudre le Parlement et de procéder à de nouvelles élections générales.

Cette éventualité s'imposait. Le départ de Lloyd George a consommé la dislocation de la coalition gouvernementale instituée au lendemain de l'armistice.

Les élections s'étaient faites alors autour, non pas d'un programme, mais d'un homme, en faveur duquel les partis avaient abdiqué leurs idées et jusqu'à leur indépendance.

Du moment que cet homme est « démonté », il apparaît inévitable, surtout en un pays comme la Grande-Bretagne, que les partis recouvrent leur entière autonomie, leurs programmes.

Les partis politiques affronteront donc la lutte électorale en combattant chacun pour soi et pour le triomphe d'idées.

On peut présumer que la bataille sera chaude et nul ne saurait prédire quel sera le verdict des électeurs anglais.

L'incertitude qui plane quant à l'orientation définitive de la crise britannique n'ira pas sans inconvénient au point de vue extérieur.

On peut dire que tous les problèmes, posés à l'heure présente devant la diplomatie internationale, vont voir retarder leur solution.

De fait, le nouveau gouvernement anglais ne peut encore s'engager à fond ne sachant si les élections lui permettront de rester au pouvoir.

On ne peut que déplorer un tel ajournement de près d'un mois. Mais on ne saurait procéder autrement. D'ailleurs, il n'est pas forcé de perdre ce temps : le cabinet de Londres peut négocier officieusement dès maintenant.

Nous ne parlons que pour mémoire du problème multiple des réparations, en cours de discussion à la Commission des Réparations et que devait également examiner la Conférence financière de Bruxelles en connexion avec celui des dettes interalliées.

Dans un domaine surtout, celui de la paix orientale, un ajournement pur et simple ne va pas sans inconvénient. Comment sera-t-il accueilli par les Turcs qui, pour une fois, ne veulent pas qu'on perde de temps ? Ne verraient-ils pas dans ce fait, une tentative pour contrecarrer leurs aspirations les plus légitimes ?

Souhaitons que Kemal pacha, qui a donné maintes preuves de sa modération, comprenne bien la situation et ne cherche pas à brusquer les événements : Aussi bien peut-il espérer rencontrer désormais à Londres, moins d'intransigeance et d'hostilité qu'hier.

L'Allemagne ne veut pas laisser passer, sans tenter de l'utiliser, l'occasion que lui offre la crise britannique.

Le Chancelier, au cours d'une conférence des chefs des partis politiques tenue lundi, a déclaré, après avoir exposé la situation générale du Reich, que la politique d'exécution suivie jusqu'à présent ne pouvait plus être continuée.

« Un répit a été obtenu, a-t-il dit, pour les paiements en espèces et les paiements de compensation, mais nous sommes également hors d'état de continuer les prestations en nature. »

Plus nettement, le Dr Wirth annonce : « Une part, que l'Allemagne va manquer aux conditions du moratorium telles qu'elles furent fixées pour 1922 ; d'autre part, que la politique d'exécution a fait faillite ; sur ce dernier point on s'attend même à une très prochaine déclaration dans ce sens au Reichstag. »

Les conséquences de cette déclaration peuvent être des plus sérieuses

et des plus graves, encore que l'on ne puisse dès maintenant toutes les apercevoir.

Du moins, aucun doute ne sera plus désormais permis au sujet de la bonne volonté allemande, — à supposer qu'un doute fût encore possible !

Lentement, patiemment, le Reich a sollicité un répit pour les paiements en espèces, puis pour les paiements de compensations. Aujourd'hui, c'est la dernière étape qu'on tente de franchir dans la voie de la non-exécution totale.

Ainsi, l'Allemagne ne paierait plus rien !

A vrai dire, l'heure est plutôt mal choisie pour amorcer pareille manœuvre : si une crise politique profonde sévit actuellement à Londres, il n'en va pas de même à Paris... heureusement.

Et puis, rien ne prouve que l'Allemagne trouvera auprès des nouveaux dirigeants britanniques le même appui qu'auprès de Lloyd George !

... Mais sachons attendre !

Voici un nouveau fait qui met en pleine lumière la politique financière du gouvernement allemand, qui sacrifie délibérément les finances publiques aux intérêts de son industrie.

Le Reichstag a voté une loi destinée à remédier à la crise dont souffriraient, dit-on, la librairie et la presse allemandes.

On peut douter de l'existence réelle de cette crise. En 1920, l'Allemagne a publié 32,354 livres et revues (contre 35,078 en 1913), alors que, pendant la même année, la production de l'Angleterre n'a été que de 11,004 et celle de la France de 6,315.

Les journaux allemands tirent encore à 10 et 12 pages. Leur prix de vente ne dépasse pas 5 ou 6 centimes. L'importation du papier en Allemagne, n'est soumise à aucune restriction sérieuse.

Le Reichstag n'en a pas moins décidé de venir en aide à la librairie et à la presse allemandes. Pour cela il prélève :

- 1° Une taxe de 1,05 0/0 sur les prix de vente de bois ;
- 2° Une taxe de 1,05 0/0, ad valorem, sur toutes les marchandises exportées, même si elles ne sont soustraites à aucun droit.

D'après l'article 4 de la loi, ces taxes servent à rembourser aux journaux le prix de leur papier.

Cette mesure démontre, une fois encore, avec quelle insouciance, — ou quelle sollicitude — le gouvernement allemand prépare la faillite de l'Etat, en distribuant à toutes les entreprises industrielles subventions après subventions.

Toutefois, dans le cas présent, le gouvernement du Reich paraît poursuivre un autre but. Par ce moyen, il subventionne toute la presse allemande, et il peut, à certains moments, lui imposer sa volonté. La crise économique de la librairie et de la presse germaniques n'existe guère. Elle a été inventée de toutes pièces par le gouvernement, afin de mettre la main sur l'ensemble des journaux.

Et pendant que les dirigeants du Reich, prodiges, gaspillent littéralement les deniers publics, la France attend ses réparations !

Jusqu'à quand durera sa patience ?

M. D.

La Commission des Réparations a décidé de se rendre, au complet, à Berlin, afin d'étudier sur place et de concert avec le Gouvernement allemand les mesures financières et de contrôle que la situation exige.

On prévoit que le séjour de la Commission à Berlin durera une quinzaine de jours.

Il faut souhaiter que cette nouvelle enquête apporte des résultats satisfaisants.

Mais il faut espérer aussi que la Commission, se refusant à statuer dès maintenant sur les paiements allemands de 1923 et 1924, repoussera toute négociation susceptible d'empêcher sur la future conférence de Bruxelles.

Jusqu'à là, tous les droits, tous les gages des créanciers du Reich doivent rester intacts.

INFORMATIONS

M. Clemenceau à New-York
M. Clemenceau fera sa conférence à New-York le 19 novembre, au Mé-

tropolitain-Opéra, sous les auspices du « Council of Foreign Relations ». Pour pouvoir réunir un public choisi, un certain nombre de places seront payantes. M. Clemenceau a refusé de recevoir aucune part de la recette, son voyage étant uniquement inspiré par des motifs d'intérêt général. Le « Council of Foreign Relations », de son côté, entend ne tirer aucun profit de cette conférence. En conséquence, la totalité des bénéfices sera versée aux œuvres françaises de charité.

Les élections anglaises

Les élections auront lieu, le mercredi 15 novembre. Le « Daily News » annonce que le résultat des élections à Londres et dans les circonscriptions provinciales sera publié le soir même du vote, et le jour suivant pour les élections dans les comtés.

Le vote des femmes anglaises

Sur les quelque vingt millions d'électeurs qui seront appelés à voter, il y aura 40 0/0 de femmes. Or la majorité des électrices sont des femmes qui gagnent leur vie et qui n'apportent pas grand renfort aux conservateurs.

Qui représentera la France à la Conférence de la Paix ?

On dit que M. Poincaré ferait appel comme délégués français à la Conférence de la Paix au concours de M. Bompard, sénateur de la Moselle, ancien ambassadeur à Saint-Petersbourg en 1902 et à Constantinople en 1909), et de M. Georges Leygues, ancien président du conseil (1920), président de la commission des affaires extérieures de la Chambre.

Six ans de captivité !

M. G. Rolland de Belgique, vient de rentrer d'Allemagne, après six ans de captivité. Enlevé comme déporté par l'armée d'occupation, le 2 novembre 1916, il fut expédié Outre-Rhin et condamné à quatre ans de prison pour avoir refusé de travailler. Il y a 3 mois il ignorait encore la fin de la guerre.

L'armée rouge aux abords de Vladivostok

L'armée rouge est arrivée dans la banlieue de Vladivostok, mais l'armée japonaise qui garde toutes les voies d'accès à l'intérieur de la ville l'a empêchée d'y pénétrer.

La danse du franc, de la livre et du dollar à Berlin

Les soubresauts des devises étrangères sont toujours aussi violents sur les marchés allemands. A la brutale hausse constatée samedi, a succédé, le 23, un tassement presque aussi sensible. A Berlin, le franc, qui avait atteint 330 marks, est revenu, en effet, à 297,50 ; la livre sterling a fléchi de près de 20.000 marks à 18.250, le dollar, de 4.400 est retombé à 4.065 marks. Ce revirement paraît avoir été provoqué par le projet attribué au gouvernement qui s'apprêterait, disait-on, à renforcer sévèrement les décrets contre la spéculation sur les devises.

Les Soviétiques prennent une mesure capitaliste

On mande de Moscou : Le Conseil des commissaires du peuple a autorisé la Banque d'Etat russe à émettre des billets de banque dans le but d'augmenter son capital, destiné aux transactions. L'émission de ces billets devra être garantie par des devises étrangères, des lettres de change à court terme et des marchandises faciles à négocier.

Le gouvernement soviétique espère que ces billets de banque lui seront acceptés, au cours nominal, pour le paiement des taxes payables en or, ce qui aurait une influence salutaire sur la stabilisation du rouble.

Les Espagnols bombardent la côte marocaine

Les navires « Dedalo », « Andaz » Lazaro » et « Espana-V », en coopération avec des escadrilles d'hydravions et d'avions, ont fait une démonstration qui a duré 45 minutes sur la côte, entre le penon de Veléz et la pointe des Pêcheurs, devant les baies d'Yris et de Mestazo. Le « Lazaro et

l'« Espana-V » ont conduit ensuite des troupes à Ceuta, tandis que l'« Andaz » et le « Dedalo », continuaient leur croisière en bombardant quelques concentrations ennemies qu'ils ont aperçues.

La question des loyers

A la suite de la disjonction de l'amendement de M. Levasseur, la loi du 23 octobre 1919 sur la hausse illicite en matière de loyers se trouve abrogée.

Pour parer à cette situation, M. Levasseur vient de déposer avec un grand nombre de ses collègues une proposition de loi avec demande de discussion immédiate ayant pour objet de rétablir les mesures de répression que contenait la loi du 23 octobre 1919.

Tirages financiers

Communes 1906	
Le N° 793 523 gagne 200.000 fr.	
Le N° 1 049 859 gagne 25 000 fr.	
Les huit N° suivants gagnent 5.000 fr. :	
295 023, 612 020, 1 150 036, 810 596, 21 085, 546 096, 843 378, 983 227.	
Fonciers et communales 1921	
Le N° 458 323 gagne 250.000 fr.	
Le N° 2 360 763 gagne 100.000 fr.	
Le N° 372 338 gagne 50.000 fr.	
Trois cents N° gagnent 4.000 fr. :	
Communes 1912	
Le N° 173 067 gagne 100.000 fr.	
Le N° 747 958 gagne 10.000 fr.	
Les douze N° suivants gagnent chacun 1.000 fr.	
389 589, 396 898, 644 760, 769 648, 868 080, 1 160 037, 1 270 682, 1 336 781, 1 417 943, 1 486 144, 1 820 429, 1 960 007.	

Chambre des Députés

Séance du 24 octobre 1922

Le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Barthou, une lettre par laquelle il se démet de son mandat de député.

La Chambre discute le projet du budget pour 1923.

M. Artaud dit que l'impôt sur le capital qui est préconisé actuellement par un groupe de parlementaires ne donnera pas plus de résultat que l'impôt sur le revenu. Il déclare qu'une situation privilégiée est faite aux populations rurales, relativement à l'impôt, et il énumère les bénéfices croissants réalisés par les agriculteurs dans le courant des années précédentes.

M. Chéron proteste.

M. Artaud s'élève ensuite contre les procédés employés pour le recouvrement des impôts, notamment sur le chiffre d'affaires.

M. Bokanowsky, rapporteur général du budget, donne communication du budget de 1923. Ce budget est en déficit de 4 milliards. Il indique que la situation est telle que, en 1923, la dette publique sera augmentée de 31 milliards 700 millions.

Le ministre des Finances déclare que ce chiffre est exagéré.

M. Bokanowsky répond que la moyenne des emprunts dans les dernières années, a été de 30 milliards.

M. Dariac, président de la Commission du budget, déclare que la Commission des finances n'a pas à se prononcer sur les arguments d'ordre purement personnels, que M. Bokanowsky, rapporteur général, a cru devoir faire valoir.

M. Landry dit que le rendement des impôts est inférieur à ce qu'il devrait être, notamment en ce qui concerne les impôts successoraux et l'impôt sur le revenu.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 25 octobre 1922

La Chambre discute le projet de loi retour du Sénat, modifiant diverses dispositions de la loi du 27 juillet 1917, instituant des pupilles de la Nation.

M. Patreuu-Mirand demande à la Chambre de ne pas accepter sans modification le texte voté par le Sénat.

Il y a 805 000 orphelins, mais il y en a 185 000 qui, jusqu'à ce jour, sont sacrifiés ; on ne peut pas les sacrifier indéfiniment ; il faut s'occuper d'eux.

Le projet de loi est voté.

CHRONIQUE LOCALE

Enregistrement

M. Lancel, surnuméraire du département de la Charente-Inférieure est nommé receveur à Cazals. M. Raffy, receveur à Cazals, est nommé à Lalbenque.

Contributions indirectes

M. Andrieux, vérificateur des contributions indirectes à Gémozac (Charente-Inférieure) est nommé sans résidence fixe dans le Lot.

M. Lasvignes, vérificateur à Lusac, est nommé à Gourdon.

M. Ponzulet, vérificateur à Barle-Duc, est nommé à Figeac.

Théâtre à réparer !

Mercredi soir, à 2 heures 1/2, une commission municipale s'est rendue au Théâtre pour étudier, sur place, l'état de cet immeuble municipal, en examiner et établir les déficiences.

Celles-ci sont nombreuses ; encore un ou deux ans, et notre Théâtre sera tout au plus bon à servir de remise pour sacs de paille et d'avoine.

Et qui sait même, s'il se trouverait un entrepreneur qui voudrait de cet immeuble pour y remiser paille et avoine ?

Il est regrettable qu'on ait attendu à ce jour pour restaurer le Théâtre de Cahors. Cela aurait dû être fait, depuis de nombreuses années, car ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on constate le délabrement de cette salle qui fut, jadis, si propre, si coquette.

Encore des sous, beaucoup de sous à dépenser si l'on tient à faire quelque chose de bien, c'est-à-dire si l'on veut mettre le Théâtre en bon état.

Il est inutile de rechercher les causes qui ont provoqué la détérioration de cet immeuble : l'immeuble est détérioré, il faut le réparer, si on ne veut pas qu'un jour, il tombe complètement en ruines.

Mais si notre Théâtre est aujourd'hui un « nid » à réparations, ce n'est pas cependant, une raison pour l'ouvrir tout grand, le livrer à n'importe qui, pour n'importe quoi.

Il y a quelques jours, un directeur de théâtre forain exhiba, dans la pièce intitulée « Alsace » sa troupe sur la scène de notre ville ; le spectacle fut piteux, tellement piteux que les spectateurs ne se fâchèrent pas et, au contraire, se firent une pinte de bon sang. Mais ça ne valait pas le prix payé à l'entrée.

Ce n'est pas la première fois que de telles exhibitions ont eu lieu. Elles ne devraient pas se renouveler. On a assez de facilités pour connaître la valeur des troupes théâtrales qui rayonnent dans nos régions : une Commission théâtrale comme il en existait une il y a belle lurette, saurait éviter aux Cadurciens des spectacles ridicules, grotesques, l'exhibition d'acteurs d'occasion que l'on avait vu jouer sur des tréteaux installés sur les Allées Fénélon.

Si donc, la Commission municipale veut faire œuvre utile, son rôle est simple : qu'elle examine et établisse les réparations, le relapage matériel de notre scène et qu'elle s'empare également à ne pas livrer cette scène à des impresarii marrons et sans responsabilité dont le seul but est de faire recette et de filer vite, bien loin, pour estamper d'autres spectacles confiants.

LOUIS BONNET.

La spéculation illicite et le Parlement

La Chambre en a fini avec le débat sur la spéculation illicite. Certes, le problème ne manquait pas en lui-même d'intérêt. Pourtant, c'est peut-être encore par l'atmosphère qu'il s'est déroulée la discussion que le débat acquiert de l'importance.

Et, de fait, tous les orateurs qui se sont succédés à la tribune n'ont-ils pas vanté, peu ou prou, les mérites du commerce et des commerçants ?

Quelle ironie ! Après avoir été voués à la vindicte publique, aux fureurs populaires, aux poursuites de la police, aux exercices ingénieux du fisc, les commerçants se sont vus couverts de fleurs ; on leur a promis « le ciel et la terre », et depuis l'extrême-droite jusqu'à l'extrême-gauche, tous les députés tombèrent d'accord pour déclarer que le commerce fait la grandeur et la prospérité du pays.

Il n'est pas douteux. Mais un sage, — notre confrère de la *Journée Industrielle*, — fait remarquer fort à propos « que le commerce fait aussi dans une certaine mesure les élections, et que l'espérance, autant, sinon plus que la gratitude exalte les cœurs » des députés.

Quoi qu'il en soit, toutes les effusions de tendresse parlementaire à l'égard du commerce témoignent que les partis commencent à se rendre compte, plus ou moins superficiellement, de l'importance des forces commerciales.

Jusqu'ici, dans les milieux politi-

ques, on avait une tendance à trop méconnaître, ou même à ignorer, cette importance. Or, c'est un fait significatif de l'heure présente que les facteurs économiques de la prospérité nationale recouvrent toute leur valeur.

Bref, un revirement se dessine. Est-ce à dire que le Parlement, avec tout son beau zèle, ait réalisé quelque œuvre utile !

Ne lui demandons pas d'aller si vite en besogne !

Et, de fait, notre confrère de la *Journée Industrielle* fait judicieusement remarquer :

« La discussion sur la spéculation illicite a permis, une fois de plus, de constater que la Chambre obéissait moins à la raison qu'à des courants extérieurs. Tout le monde chantait les vertus ignorées du commerce et tout le monde, aussi bien, jurait la mort des spéculateurs. On aurait mieux fait de voter franchement le retour à la liberté du commerce ou bien de définir ce qu'on entend par spéculation. Cette définition n'est pas commode ; mais, en essayant de l'établir, on se fût aperçu que mêler à tout instant la morale et les faits économiques aboutit, du même coup, à blesser l'équité et à paralyser le travail. Et, tout cela, pour rien ! Car la seule vérité d'expérience que la discussion ait rendu évidente, c'est que la répression n'a pas fait diminuer d'un centime le prix de la vie. »

Allons, MM. les Parlementaires : un petit effort de plus ! Le monde du commerce attend de vous un nouvel effort de clairvoyance et de fermeté !

M. D.

Trésorerie Générale

Parmi les commis stagiaires de trésorerie nommés commis titulaires de 5^e classe, à compter du 1^{er} octobre 1922, nous relevons avec plaisir le nom de notre sympathique compatriote, M. Salignes, commis à la Trésorerie Générale du Lot.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Association amicale des officiers de complément

L'Assemblée générale des membres de l'Association aura lieu à Cahors le dimanche 5 novembre prochain à 10 h. 30 dans la salle de l'Ancien Cercle militaire, café Tivoli.

Le déjeuner amical traditionnel aura lieu à midi. Le prix est fixé à 10 francs.

Prière d'envoyer les adhésions à M. Saligne, 10, rue St-Barthélemy à Cahors avant le jeudi soir 2 novembre terme de rigueur.

Les officiers ne faisant pas encore partie de l'Association peuvent se faire inscrire pour le déjeuner en adressant en même temps leur demande d'admission.

Le Président,
A. RAMES,
Officier principal d'ad^e honoraire,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Les soldats disparus

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille d'Artois, il vient d'être retrouvé :

A *Abtain-St-Nazaire*, à 120 mètres au nord de la Chapelle de N. D. de Lorette, le corps d'un soldat français inconnu sur lequel on a pu relever les caractéristiques de dentition suivantes : mâchoire supérieure, côté droit : une molaire avec couronne en or ; mâchoire inférieure, côté gauche : une molaire plombée ; côté droit : une molaire aurifiée.

A *Aix-Noulette*, crête nord du fond de Buval, retrouvé près du corps du soldat Wyard Alexis un soldat français inconnu sur lequel on a trouvé une chevalière en or avec initiales entrelacées H. D.

A *Loues-les-Duisans*, un capitaine inconnu du 2^e R. I., mort le 23 décembre 1915. Caractéristique de dentition : petite molaire aurifiée à la mâchoire supérieure droite et manque une grosse molaire à la mâchoire inférieure droite.

Retrouvé à *Aix-Noulette*, au fond de Buval, le corps d'un soldat français sur lequel on a trouvé une plaque d'identité détériorée au nom de Hennelle Désiré, classe 1915.

Renseignements fournis par le Comité de Lorette 4 rue des Fours à Arras qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

Avis aux mutilés, veuves et ascendants

Il arrive souvent que des mutilés veuves ou ascendants, adressent des demandes au Ministère des Pensions, ou aux Sous-Intendants militaires pour des questions qui ne rentrent pas dans leurs

Conseil de Cabinet

Un Conseil de Cabinet s'est tenu ce matin au ministère des Affaires Etrangères. Il s'est occupé du budget, actuellement en discussion devant la Chambre; puis il a expédié les affaires courantes.

Vers les élections britanniques

De Londres: Tous les journaux ont commencé leur propagande électorale. Dès maintenant, il apparaît que les députés seront élus autant d'après leurs opinions sur la politique étrangère que d'après le programme de leur parti.

La G. D. R. à Berlin

De Berlin: Le ministre des Finances, M. Hermès, rentrera demain à Berlin pour participer aux délibérations qui se poursuivront avec la Commission des Réparations et qui commenceront vraisemblablement mardi prochain.

Bela-Kuhn en Suisse

De Zurich: Bela Kuhn, alias Cohen, le fameux communiste hongrois, est entré en Suisse à l'aide d'un faux passeport. Il est activement recherché par la police.

Des pirates sur l'Elbe!

De Berlin: Un voilier, ancré dans la rade de Fribourg-sur-Elbe, a été pris par des pirates qui ont blessé le capitaine, ligoté l'équipage et mis le cap vers la haute mer. Le voilier, qui a échoué à l'embouchure de l'Elbe, est considéré comme perdu. Les pirates ont été arrêtés.

veur, a trouvé sur la voie publique une somme de 20 fr., qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Mariage. — On annonce le prochain mariage de Mlle Yvonne Athanasie, fille du maître d'hôtel bien connu de notre ville, avec M. Boudergues, ingénieur des téléphones, demeurant à Cahors.

Aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Marché. — Peu de monde au marché. L'avoine s'est vendue à raison de 23 à 24 francs le sac de 80 litres. Pas d'apport d'autres céréales.

Route de Boutanes. — Les travaux de la route de Boutanes, si longtemps retardés, sont commencés. Espérons qu'ils seront poursuivis sans discontinuité et que les Montfauconnais auront à cœur de ne pas laisser la route en « panne », c'est-à-dire d'effectuer la part de travaux qui leur incombe.

Mais c'est peut-être trop demander. Chacun sait que tout ce qui touche aux travaux communaux s'exécute avec une lenteur désespérante.

Messieurs les conseillers municipaux, ne négligez pas la construction des chemins qui rendent service à tout le monde en général et aux propriétaires riverains en particulier.

Salviac

Foire. — Foire importante. Beaucoup de monde. Voici les principaux cours pratiqués:

Bœufs de boucherie, de 130 à 135 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 3.000 à 3.200 fr.; bouvillons, de 1.200 à 1.400 fr. le tout la paire; moutons de boucherie, de 150 à 160 fr. les 50 kilos; moutons d'élevage, de 100 à 110 fr.; agneaux, de 50 à 60 fr. la pièce.

Poules, 3 fr. 25; poulets, 3 fr. 50 le demi-kilo; oies, de 70 à 80 fr.; canards, de 50 à 55 fr. la paire; lapins domestiques, 4 fr. 50 le demi-kilo; œufs, 5 fr. la douzaine. Blé, de 70 à 75 fr.; maïs, de 60 à 65 fr.; noix, de 90 à 100 fr.; châtaignes, de 35 à 40 fr.; haricots, de 75 à 80 fr. l'hectolitre.

Souillac

Foot-ball. — Dimanche à 2 heures, le Club Athlétique Briviste (3) s'est rencontré avec l'Union Sportive Souillacoise, sur le terrain du Port.

Cette partie, devant une nombreuse assistance, fut très intéressante.

Brive a battu Souillac par 6 points (2 essais) à 3 points (1 essai).

M. Sage faisait fonctions d'arbitre.



LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. Le N° 100 FOIS 0.50

CE QUELLE COÛTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS LES PLUS JOLIS OUVRAGES LES MEILLEURES RECETTES LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD St-GERMAIN, PARIS

REMERCIEMENTS

Monsieur Alexis TULOUP, Caissier de l'Agence de Cahors du Crédit Lyonnais; Monsieur Albert TULOUP; Mademoiselle Claudia DENIS; Monsieur et Madame Claudius DENIS et leurs enfants remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Alexis TULOUP

Née Catherine-Jeanne DENIS

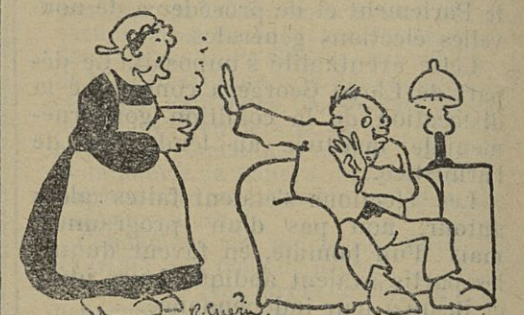
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon: 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies



Pouah! cette tisane! Encore!... Ben! puisque monsieur ne doit pas boire de café et qu'il n'aime pas la tisane, j'y donnerai demain du Kneipp. Monsieur se réglera et ça lui fera du bien.

Dans les épiceries ou contre mandat de 1 fr. 25. Usine Kneipp, à Juvisy (S.-et-O.)

SOURDS

Par l'application scientifique de la nouvelle PROTHÈSE AURICULAIRE la solution tant cherchée depuis plusieurs années afin de rendre l'ouïe aux sourds vient enfin d'aboutir à un véritable triomphe.

M. PAULIAT-COURTOIS

Spécialiste de Paris, 12, Rue Cadet (Ne pas confondre avec les Auristes), rend à tous ceux qui sont atteints de cette triste infirmité la joie de vivre, il garantit de faire entendre instantanément, même en parlant très bas, les sourds les plus rebelles. Il faut le voir pour le croire.

Nous sommes heureux d'apprendre, à tous nos lecteurs, son passage parmi nous et les engagements vivement d'aller rendre visite à l'éminent spécialiste, qui recevra de 9 h. à 4 h., à:

CAHORS, 2 Novembre, H. de l'Europe. GOURDON, 3 — H. de la Boule d'Or.

A céder de suite, département du Lot, portefeuille d'assurances, Compagnie de premier ordre. S'adresser au bureau du journal, Cahors.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE.

La cambriole

Des cambrioleurs ont pénétré dans une maison de veuve, sise aux Meyrins, route du Faillal. Ils ont ouvert les placards où étaient contenus provisions et Loissons et se sont restaurés.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

THEATRE DE CAHORS

C'est ce soir que l'on joue:

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIMS

D'après nos confrères, cette tournée est de premier ordre, très bonne interprétation, ensemble parfait.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Dimanche prochain l'Aviron Cadurcien déplacera sa toute 1^{re} Equipe à Carcassonne pour matcher la 2^e Equipe de l'Association Sportive Carcassonnaise, Champion de France 2^e Equipe 1^{re} série.

L'Equipe sera la même que celle qui a si bien conduit nos couleurs à la victoire contre le lockey. Tous les joueurs sont résolus à faire triompher encore une fois notre vaillante Société. Tous nos vœux les accompagnent et nous leur souhaitons un plein succès.

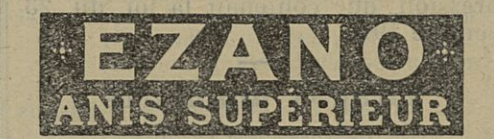
La 2^e Equipe recevra au Stade Lucien Després le vaillant quinze Luzécois qui n'a succombé que de justesse dimanche dernier devant nos représentants.

Le public aura à cœur de venir encourager nos jeunes espoirs qui l'année dernière nous ont donné le Championnat des Pyrénées de Carcassonne. Cette année sont fortement résolus à suivre la trace de leurs aînés.

Le prix des places est fixé: 1 franc 50 les Tribunes, 1 franc les entrées générales. Même réduction pour mutilés, militaires et enfants.

Suivant une note reçue du Comité des Pyrénées l'entrée gratuite sur le terrain, le jour de championnat ne sera accordée aux Sociétaires que sur la présentation de leur carte avec photographie.

Le cachet de la Société ne sera apposé que sur les photographies des Sociétaires qui seront à jour avec le Trésorier.



Douelle

Accident. — Dans la soirée 1^{re} mercredi un ouvrier de l'usine Bonal, le nommé Rigal Adrien, a eu la main droite prise par la scie mécanique. Deux doigts, l'index et le majeur sont presque entièrement sectionnés. L'amputation des deux doigts par le médecin de Douelle a été faite de façon très satisfaisante. La victime de cet accident a été envoyée à l'hôpital de Cahors.

Luzech

Ecole primaire supérieure. — Malgré les bruits tendancieux propagés contre notre établissement d'enseignement primaire supérieur, la rentrée scolaire s'est effectuée de façon très satisfaisante. Nous donnons avec plaisir la liste des succès de l'année scolaire qui vient de finir.

Ont été définitivement reçus les élèves dont les noms suivent:

Bourses des lycées et collèges: Cassan de Luzech.

Bourses d'enseignement primaire supérieur: Boudet de Luzech, Boudou de Montcuq, Bousquet de Calvignac.

Brevet élémentaire: Brugard de Douelle, Lagane de Douelle, Chavanède de Saint-Géry, Delsol de Duravel.

Brevet d'enseignement primaire supérieur: André Barrière de Souillac, Lagane de Concorès.

Ecole normale d'instituteurs: Chavanède de Saint-Géry, Delsol de Duravel.

Ajoutons que l'élève Ségala, reçu n° 1 au Concours de l'Ecole Normale de Cahors, fut pendant quatre ans élève de notre école qu'il quitta après son succès aux Contributions indirectes.

Les succès sont de bon augure.

Les parents sont assurés de trouver dans notre E. P. S. les meilleures conditions d'hygiène et de travail pour leurs enfants qui seront comme par le passé, l'objet des soins les plus assidus de la part de tout le personnel zélé et dévoué de notre bel établissement scolaire.

Conférence. — M. Alphonse Fillieu, homme de lettres, délégué de l'Association Française pour la Société des Nations (Section du Quercy), donnera à la mairie de Luzech, le 1^{er} novembre prochain, à 4 h. 1/2 du soir, une conférence publique sur le sujet suivant:

«Aurons-nous la guerre... ou la paix?»

Rappelons que l'Association Française est placée sous le haut patronage de

lieu à la mairie, où les membres de l'association examineront des questions d'ordre corporatif.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée aux soldats du 7^e (ont les noms suivants):

Offre Benoit-Gustave, caporal: gradé courageux et énergique. A été mortellement atteint au cours d'une attaque exécutée contre les positions allemandes, le 30 avril 1917, au bois du Casque. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Périé Jean, soldat: brave soldat. Tombé glorieusement pour la France, le 14 septembre 1914, à Bausejour. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Sucrage des vendanges

L'époque à laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre pour améliorer leur vin de première ou deuxième cuvée, commencera, en 1922, au début des vendanges pour prendre fin le 20 novembre 1922 inclus.

Bal de l'Alimentation

Le bal organisé par les employés de l'Alimentation de Cahors a eu lieu mercredi soir au Palais des Fêtes. Bien qu'une petite scission se fut produite parmi les organisateurs, la fête a obtenu un plein succès.

La salle des fêtes, décorée et illuminée avec un goût exquis, offrait un spectacle féerique.

Nombreux les danseurs et danseuses qui remplissaient la salle du bal et qui, jusqu'au matin, aux sons d'un excellent orchestre se livrèrent au plaisir de la danse.

Fête très réussie, mais qui fut dérangée un peu par la fraîcheur de la température.

Les organisateurs qui n'avaient rien négligé pour assurer le succès de cette soirée, méritent de vives félicitations.

Ecole municipale de dessin et de modelage

Les cours gratuits pour les arts du dessin et du modelage s'ouvriront à partir du 9 novembre prochain.

Toute personne âgée de plus de douze ans peut suivre les cours qui s'adressent spécialement aux apprentis et aux ouvriers de toutes les professions. Ceux qui suivront ces cours feront acte de saine prévoyance, le dessin développant le goût, l'adresse et le jugement.

Les inscriptions seront reçues par le Directeur, M. Rougé, sculpteur-statuaire, rue Emile Zola, n° 62, à Cahors.

Pour le programme de l'enseignement et les conditions d'inscriptions, prière de consulter l'affiche.

Le Directeur: A. ROUGÉ.

Nouvelle Conférence filmée

Le Comité Duplex qui préside le célèbre Explorateur Gabriel Bonvalot, après le vif succès obtenu par sa première conférence filmée sur «La France et le Monde musulman» a entrepris une nouvelle série de Conférences filmées sur: La République de Pologne et la petite Entente. Nous sommes heureux d'apprendre que cette intéressante conférence sera donnée à Cahors par le talentueux conférencier M. G. Saint-Yves, au Palais des Fêtes, le vendredi 3 novembre à 8 h. 30 du soir.

Déclaration de récoites

Les récoltants sont prévenus que le défaut de déclaration avant l'expiration du délai fixé au 15 NOVEMBRE DERNIER DÉLAI, par l'arrêté préfectoral, les mettrait dans l'impossibilité d'obtenir des titres de mouvement pour expédier leurs vins.

La température

Brusquement, depuis 3 jours, la température s'est refroidie: la période des pardessus et des cache-nez commence bientôt!

Jeu de matin, le thermomètre ne marquait que 4 au-dessus de zéro.

Certains prétendent que cette année, l'hiver sera rigoureux, espérons qu'il n'en sera rien!

attributions et qu'ils subissent, de ce fait, un retard dans leur examen; notamment les questions énumérées ci-dessous sont du ressort exclusif du Ministère des Finances et les intéressés doivent s'adresser à la Trésorerie Générale:

1^{re} demande de modification de l'immatriculation de titres, par exemple, en cas de changement d'état-civil du pensionné, de remariage d'une veuve, de changement de tuteur, d'émancipation d'un mineur etc...

2^{de} demande de révision de l'allocation d'ascendant accordée à 2 conjoints en cas de décès d'un des co-titulaires.

3^{de} demande de majoration pour enfants après concession d'une pension

4^{de} demande de virement du lieu d'assignation d'une pension déjà en paiement.

5^{de} demande d'échanges de titres, ancien modèle contre des carnets de pension

6^{de} demande de paiement de rappels d'arrérages lorsqu'un pensionné a reçu sa feuille de décote et l'a déposée chez l'agent des finances.

7^{de} demande de modifications à apporter à un titre par suite de décès d'un orphelin ou d'un enfant bénéficiaire d'une majoration.

8^{de} demande de remise en paiement d'une pension pendant la durée d'une peine afflictive ou infamante.

9^{de} demande de duplicatum d'un titre volé ou déchiré.

10^{de} demande de modification d'un titre.

11^{de} demande d'une ascendance séparée de son mari, en vue de percevoir elle-même les arrérages de la part d'allocation lui revenant.

12^{de} demande d'inscription au nom du tuteur de majorations supprimées à un pensionné déchu de la puissance paternelle (art. 71 de la loi du 31 Mars 1919).

13^{de} demande de majorations de pension sur le taux le 500 fr. en exécution de la loi du 15 juillet 1922 (Veuves et orphelins).

14^{de} demande d'établissement de deux titres distincts d'allocation d'ascendant en cas de séparation de corps, de divorce des conjoints ou d'intermède de l'un d'eux.

15^{de} demande de perception intégrale de la pension due à un bénéficiaire de l'article 50 de la loi du 31 Mars 1919, quand il est titulaire d'une rente civile à paiement différé.

16^{de} demande de majoration de la loi du 25 Mars 1920, formulée par un pensionné pour ancienneté de service n'ayant pas servi pendant les hostilités.

17^{de} réclamation d'arrérages formulée par des héritiers en possession d'un titre de pension et de la feuille de décompte correspondante.

18^{de} réclamation au sujet d'une pension avec un traitement civil.

19^{de} demande formulée par des pensionnés réformés d'avant guerre réclamant l'allocation temporaire de cherté de vie, ou l'application de la loi du 16 juillet 1922.

20^{de} demande émanant de titulaires de pension d'ancienneté ou proportionnelle réclamant l'indemnité temporaire de cherté de vie.

21^{de} demande formulée par un fonctionnaire ou une veuve de fonctionnaire réclamant le bénéfice d'une pension civile, en exécution de la loi du 14 Mars 1915.

22^{de} demande d'une veuve remariée ayant perdu la tutelle de ses enfants au sujet du partage de sa pension par application de l'article 18 de la loi du 31 Mars 1919.

23^{de} option formulée par une veuve remariée pour obtenir le capital de 3 annuités et demander le transfert de la pension aux enfants en exécution de l'article 18 de la loi du 31 Mars 1919.

24^{de} demande de versements de fonctionnaires désirant cumuler pension civile et pension militaire.

Les engagements par dévancement d'âge

Les jeunes gens nés dans le premier semestre 1903 et dans le premier semestre 1904 qui ont obtenu, en août-septembre 1922, le certificat de préparation au service militaire peuvent être admis à contracter dans les dix jours précédant l'incorporation du deuxième contingent de la classe 1922, l'engagement par dévancement d'appel prévu par l'article 10 de la loi du 17 décembre 1921.

Banquet

Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat, les agents-voyers et les agents techniques des Ponts et Chaussées du Lot, se sont réunis en un banquet fraternel qui a eu lieu au buffet de la gare de Cahors.

M. Rigaudie, l'excellent directeur du buffet, avait bien fait les choses: repas et vins furent délicieux.

Au dessert, des toasts furent portés par M. Teyssonnières, président de l'association et par M. Rames, président honoraire.

Après le banquet, une réunion eut

Feuilleton du « Journal du Lot » 35

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

XIV

ELLE OU MOI

Par moments, une somnolence incoercible appesantissait ses paupières en dépit de ses terreurs; mais son cerveau se remplissait instantanément de visions sanglantes, il sortait en sursaut de sa torpeur, tremblant de tous ses membres, en proie à l'angoisse la plus douloureuse.

Il regardait l'heure. Le temps lui semblait terriblement court, ou terriblement long. Son imagination malade le ramenait avec cruauté à l'appartement de la rue de Rivoli. Et il y revoyait le cadavre, dans le désordre d'une orgie; il y voyait la police, procédant à ses investigations. Le clerc déclarait qu'il avait passé la soirée de la veille. Et sa fuite disait le reste.

Assassin!

Il retombait bientôt à son sommeil maladif dont le tirait une nouvelle secousse nerveuse.

El Dora?

Qu'allait-elle dire, la pauvre enfant,

lorsque, ne l'ayant pas vu de la journée, elle apprendrait par les journaux du soir...

Assassin!

Et si j'en finissais? Moi aussi, se dit-il enfin. J'aurais du moins le repos définitif. Et rien de ce qui arriverait ensuite ne pourrait me troubler.

Mais le suicide est un acte plus compliqué qu'il ne paraît et fort peu en ont le courage, bien qu'il soit habituellement qualifié de lâcheté.

Si Paul Vernier avait pu l'exécuter à la minute même où il pensait, peut-être s'y fût-il résolu. Mais il n'avait plus d'arme; il lui fallait aller jusqu'à Bordeaux pour s'en procurer une, s'installer dans une chambre d'hôtel, voir du monde, causer...

Trop de temps pour réfléchir, trop de distractions...

Il débarqua à la gare Saint-Jean, vers trois heures de l'après-midi. Quelques minutes auparavant, il avait usé de toute son énergie pour s'éveiller complètement, et pour songer à ce qu'il allait faire.

Se munir d'un bagage quelconque, d'abord. Le voyageur qui entre dans un hôtel sans même une valise à la main est immédiatement suspecté.

Acheter du linge et des vêtements, des chapeaux, des chaussures, puis qu'il voulait se transformer autant que possible, puisqu'il voulait aller loin, et puisqu'il ne possédait au monde que les vêtements qu'il portait.

Mais il fallait encore le faire assez adroitement pour qu'à l'hôtel on ne s'étonnât pas de l'affluence des paquets apportés pour un homme débarqué les mains presque vides. Tout est matière à terreur pour celui qui se croit poursuivi.

Et son visage, sa face rasée d'acteur, qu'on avait pu voir à la vitrine de tous les marchands de photographies de Paris! Comment faire pour se rendre méconnaissable? Il songea un instant à acheter une perruque et une moustache fausses, semblables à celles qu'il avait souvent portées au théâtre. Mais il réfléchit à temps que de tels artifices doivent être abandonnés aux romanciers, et que dans la réalité de la vie ils n'ont plus chance d'illusionner personne. Il se résolut donc simplement à laisser pousser sa barbe, ce qui devait le transformer en peu de jours.

Pour descendre de l'express, il releva le collet de son pardessus et rabattit légèrement son chapeau sur ses yeux. Cette précaution ne pouvait en rien le compromettre, puisque la plupart de ses compagnons de voyage en faisaient autant: l'état de l'atmosphère et de la température l'expliquait.

Rien d'ailleurs, dans la gare, n'indiquait qu'il eût la moindre raison de s'inquiéter. La porte de sortie n'était pas entourée d'agents en uniforme; on n'y voyait stationner aucune de ces figures spéciales qui regardent passer les gens en les fouillant au

fond des yeux, et qui évidemment ont été placés là pour quelque chose.

Et cependant, Vernier faillit mourir de terreur. Il avait laissé passer les voyageurs pressés, et s'approchait à son tour de la porte, lorsqu'une voix retentit derrière lui.

— Monsieur!... Hé! monsieur!... Son corps entier fut pris d'un tremblement convulsif, et il pensa: — Je suis perdu!

Il n'osa pas se retourner — Monsieur! disait cependant la voix inconnue, vous avez oublié votre parapluie dans le coupé.

Comme quoi les tragédies les plus sombres ont parfois — on pourrait dire toujours — leurs incidents comiques. Vernier avait pris ce parapluie, chez Dominique Richard, parce qu'il se trouvait appuyé à son pardessus. Ce parapluie ne lui appartenait même pas; c'était celui de Durand, que l'étudiant en médecine avait oublié dans la précipitation du départ. Vernier l'avait pris en se sauvant, l'avait transporté partout sans savoir qu'il l'avait dans les mains, et finalement laissé dans le filet...

Sa joie fut telle qu'il donna cent sous à l'homme d'équipe ébloui d'une pareille largesse.

Il passa sans encombre; nous savons qu'il n'avait rien à redouter puisque jamais les soupçons ne s'étaient portés sur lui.

Passant sans s'arrêter devant les omnibus d'hôtel, il prit un des lan-

daus qui sont une des spécialités de Bordeaux.

— A la Compagnie des Messageries maritimes, ordonna-t-il. Un peu d'aplomb lui était revenu devant la nécessité d'agir.

— Pas de bagages?

— Non; je les laisse ici.

On lui annonça qu'un steamer devait partir pour Sidney le lendemain soir, à minuit.

Plus de vingt quatre heures à passer à Bordeaux! Vernier hésita. D'ici à vingt-quatre heures, il pouvait avoir fait bien du chemin, avoir gagné l'Espagne, l'Italie ou la Suisse.

Mais les frontières?

Cette considération le décida. Il prit un